

PROGRAMME COURTONNE

LE VANNAGE DE COURTONNE-LA-MEURDRAC & LES PROJETS ATTENANTS

1) Rappel de la problématique

Le vannage de Courtonne-la-Meurdrac est un ouvrage constituant un obstacle à la continuité écologique, comme beaucoup d'ouvrages sur le bassin versant de la Courtonne. Ce vannage est le premier verrou du bassin. Il est totalement infranchissable par les espèces piscicoles migratrices du bassin (Truites de mer, Truites fario, Anguilles). Inusité depuis plusieurs années, depuis l'arrêt d'activité de la pisciculture, les pelles du vannage sont relevées.

2) Les projets du Syndicat à long terme

Depuis plus d'un an et demi, l'ONEMA, et en particulier, Arnaud RICHARD, s'est penché sur le problème de ce vannage pour trouver la solution à la remontée des poissons. En effet, une passe à poissons est existante sur l'ouvrage mais n'a jamais réellement fonctionné. Aujourd'hui, elle est inutile, les pelles étant relevées et l'ancien bief étant totalement comblé : il n'a donc pas été possible de « réutiliser » la passe construite auparavant. Des projets de renaturation¹ avaient donc été imaginés pour palier au problème de franchissement du vannage.

Le Syndicat ayant repris le dossier, la propriété du vannage avait été recherchée, afin de procéder à l'arasement de l'ouvrage en totalité, comme cela est préconisé sur les ouvrages n'ayant plus aucun usage.

Entre temps, M. D'HALLUIN, Maire de Courtonne-la-Meurdrac, nous a informés que des problèmes d'érosion au niveau de la route RD75, longée par la Courtonne, commencent à être inquiétants. Aussi, et face à ces deux problématiques (ouvrage infranchissable, érosions en deux points de la route), le Syndicat a décidé d'approfondir le principe d'une renaturation en rencontrant les propriétaires des parcelles, des prestataires pour la réalisation de pré-études pour les travaux et la CATER de Basse Normandie. Il s'avère que cette solution paraît la plus adaptée.

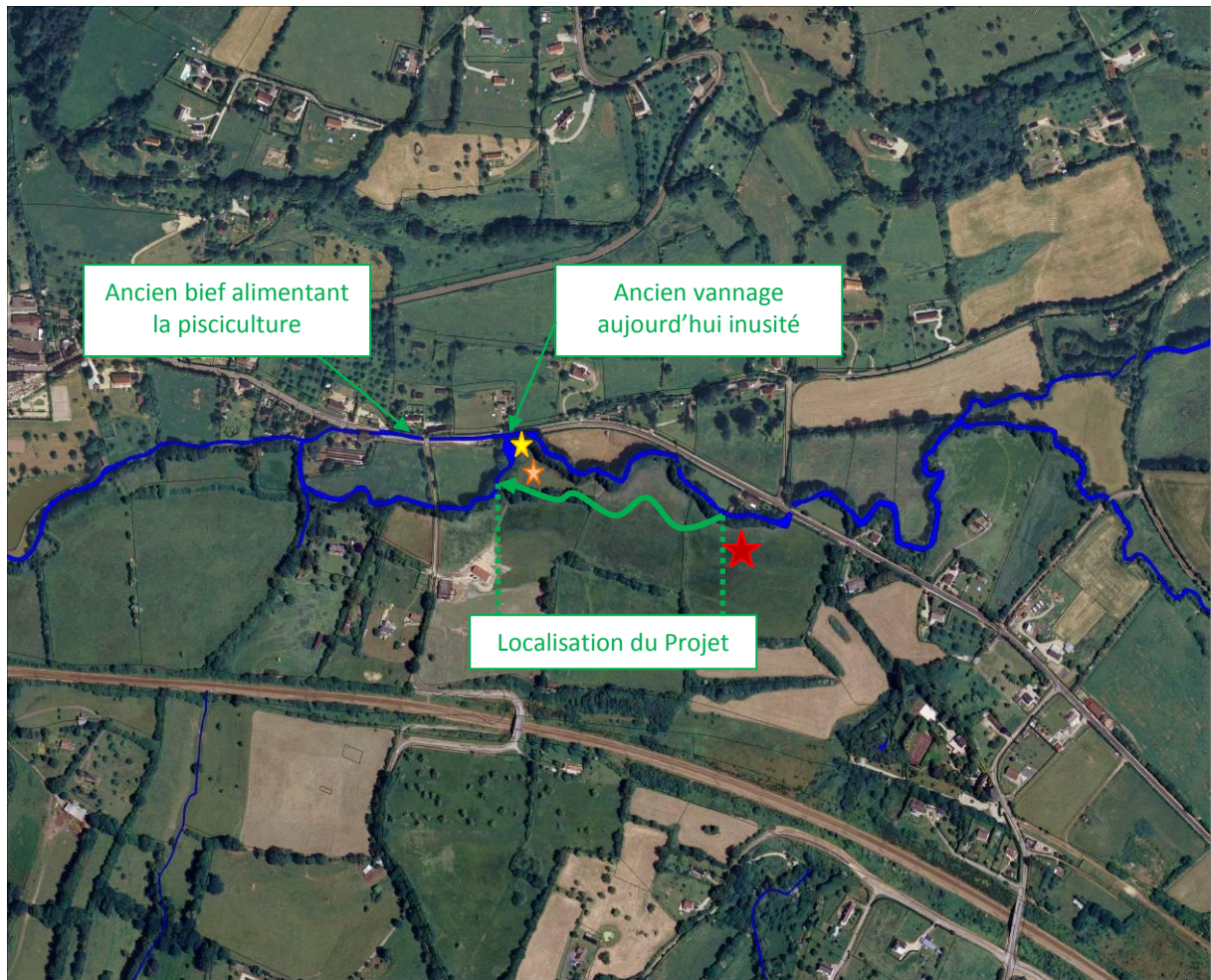
Le projet consisterait donc par une remise en eau dans l'ancien lit naturel du cours d'eau sur une longueur de 300 mètres environ, les cartes sont présentées ci-après.

Le projet est largement soutenu par la CATER, l'ONEMA, la Fédération de pêche et l'Agence de l'eau qui y voit un intérêt écologique fort. Hormis son intérêt pour rendre accessible l'ensemble des frayères à salmonidés aux espèces migratrices, il permettrait une reconnexion à la zone humide annexe afin de retrouver son champ d'expansion des crues naturel.

L'ensemble du projet serait subventionné pour les études et les travaux par l'Agence de l'eau et le Conseil Régional de Basse Normandie à au moins 60%.

Les propriétaires des parcelles du projet étant totalement d'accord, les dossiers réglementaires pour le projet sont en cours de rédaction. Il reste le choix d'un prestataire pour la pré-étude, permettant la définition du nouveau tracé.

¹ Remise du cours d'eau dans son lit originel

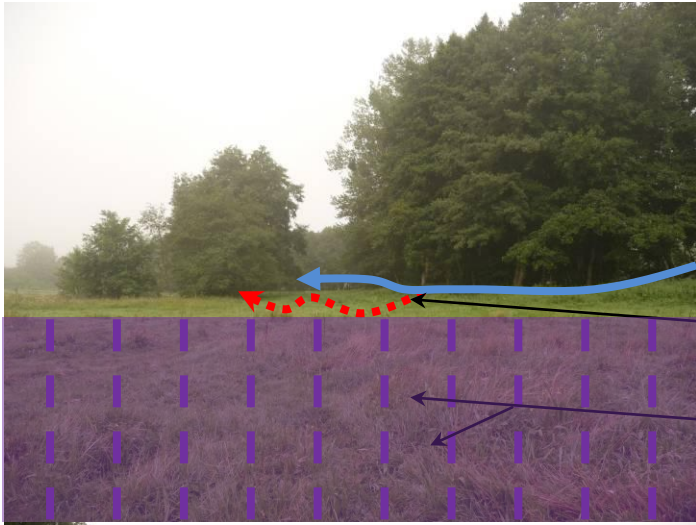


Vue depuis l'est du vannage totalement infranchissable par les espèces piscicoles



Vue depuis le nord du vannage totalement infranchissable par les espèces piscicoles

Planches photographiques

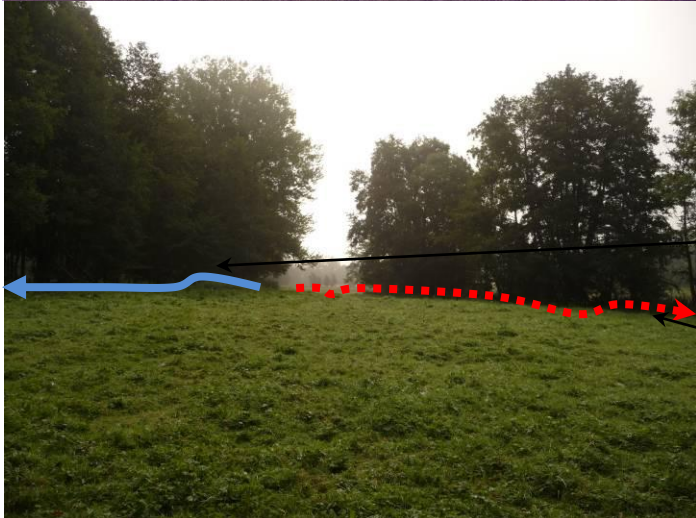


Vue du projet depuis l'est (repère étoile rouge ci-avant)

Courtonne dans son lit actuel

Tracé du projet de renaturation

Zone humide : annexe hydraulique



Vue du projet depuis l'ouest (repère étoile jaune ci-avant)

Courtonne dans son lit actuel

Tracé du projet de renaturation



Vue du projet depuis le nord (repère étoile orange ci-avant)

Tracé du projet de renaturation

Courtonne dans son lit actuel

3) Les projets du Syndicat à court terme

En partenariat avec la CATER de Basse Normandie, la Fédération de pêche du Calvados et l'ONEMA, le Syndicat a envisagé de mettre en place un dispositif de franchissement piscicole sur le radier du vannage. Cet aménagement sera provisoire en attendant que le projet de renaturation soit réalisé. Le financement de cet ouvrage serait assuré en partie par la Fédération de pêche du Calvados et en partie par la Commune, à qui appartient le vannage et qui se doit, réglementairement, de mettre en place un tel dispositif. Voici le schéma de principe de l'ouvrage prévu :

